

SOMMAIRE

- 1 - Action - pétition
- 2 - Le décret de 1950 menacé !!!
- 3 - Promotion Hors Classe PLP académie de Toulouse c'est encore une victoire du seul SNETAA-eiL
- 4 - Dates Mutations
- 5 - Le SNETAA-eiL a été reçu par la Direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) le 20 octobre 2006
- 6 - Appel à candidatures pour stage de formation syndicale

ANNEXES

- Affiche A3 "Revalorisation"
- Pétition "Salariales"
- Lettre inter-syndicale demandant le retrait du projet de décret (modifiant le décret de 1950)
- lu au BO

I - ACTION - PETITION

- Le SNETAA-eiL a réuni son Conseil National le 19 octobre. Il rassemblait 70 responsables venus de toute la France. Les débats ont été riches et plusieurs motions ont été votées, toutes à l'unanimité. Elles seront intégralement publiées dans l'AP de novembre :
- retrait du projet de décret modifiant le décret de 1950 relatif aux obligations de service des enseignants du second degré (lettre intersyndicale en annexe)
 - retrait du Conseil Pédagogique
 - résolution " Violence en milieu scolaire "
 - résolution " Harcèlement moral dans la Fonction Publique "
 - résolution " Budget 2007 "

Dans la continuité de cette dernière résolution, le SNETAA-eiL a décidé d'une action forte pour obtenir une revalorisation salariale et un rattrapage minimum de 10 %.

Vous trouverez en annexe une affiche A3 pour le panneau syndical ainsi qu'une pétition à reproduire autant que de besoin.

**Signez et faites signer la pétition en nombre
pour que de véritables négociations salariales s'ouvrent.**

Retournez-les au plus vite au siège SNETAA-eiL 74 rue de la Fédération 75739 PARIS CEDEX 15

II - le décret de 1950 menacé !!!

- Le ministère projette de modifier les obligations de service des enseignants du second degré. Ce projet est inacceptable. Il prévoit une redéfinition des services et une dégradation de nos conditions de travail.
- Une intersyndicale a eu lieu le jeudi 19 octobre, sur le plan national. L'ensemble des organisations signataires s'adresse au Ministre de l'Education Nationale pour retirer ce projet de décret, et demande à être reçue au plus vite (Annexe 3)

III - PROMOTION HORS CLASSE PLP ACADEMIE DE TOULOUSE C'EST ENCORE UNE FOIS LA VICTOIRE DU SEUL SNETAA EIL

**LE SNETAA eiL AVAIT RAISON !
La Loi... c'est la Loi !**

- Le SNETAA-eiL s'est toujours battu contre l'expérimentation, concernant les seuls PLP, dans l'Académie de Toulouse en 2004. Cette « NGP » (Nouvelle Gestion des Promotions) consistait à inventer des règles arbitraires rectorales pour l'accès à la Hors-Classe. Et le SNETAA eiL continuera à se battre contre toutes les atteintes faites aux personnels.

Le SNETAA-eiL est le seul syndicat qui, alors, a attaqué au Tribunal Administratif afin d'obliger le Rectorat à respecter le droit et la Loi. L'expérimentation de la « NGP » en 2004 était illégale : c'est le jugement qu'a rendu le Tribunal Administratif de Toulouse (27/06/06).

Mais comme vous le savez, il y a ceux qui causent et ceux qui agissent ! Il y a, **aussi**, ceux qui essaient de tromper et d'effrayer. Un autre syndicat n'a pas hésité à écrire à tous les collègues concernés par la « NGP 2004 » en dénonçant l'action du SNETAA, l'estimant « dangereuse », parlant de « victoire administrative du SNETAA, mais d'échec humain », et de dangers de « remboursements ».

Ceux-ci se sont encore une fois trompés !

Le SNETAA-eiL a gagné au TA. Et le Rectorat a été contraint de réunir une nouvelle CAPA en octobre 2006 !

Tous et TOUTES les collègues qui avaient été promu(e)s en 2004 sont maintenu(e)s et restent Hors Classe au titre de 2004, et les collègues privé(e)s de leur droit d'accès à la Hors Classe 2004 par l'application de la « NGP » ont tous et toutes été retenu(e)s sur la liste Hors Classe 2004. Et ils auront un rappel financier, y compris les parti(e)s en retraite qui verront leur pension révisée ! Les tableaux 2005 et 2006 seront revus !

C'EST LA VICTOIRE DU SNETAA-EIL, la victoire du droit mais aussi une victoire humaine pour tous les collègues rétablis dans leurs droits.

Par cet exemple, vous savez une fois de plus à qui vous pouvez faire confiance, et sur qui vous pouvez compter pour faire respecter vos droits, le statut des PLP, vos promotions et votre carrière.

Le SNETAA-eiL poursuivra son combat contre la « méritocratie au rabais » et contre toute forme de déréglementation que tente d'imposer l'administration.

Rejoignez le SNETAA, nous serons encore plus forts !

PS : Nous attendons le jugement du TA de Montpellier où le même cadre a été attaqué... par le SNETAA. A suivre !

Au fait... le SNETAA revendique l'indice terminal 820 au 11^{ème} échelon du corps des PLP : c'est une vraie perspective pour tous et toutes !

IV - DATES MUTATIONS

1) - Inscriptions pour le mouvement Polynésie : PLP, Certifiés, Agrégés, CPE :

■ Les inscriptions s'effectueront du 16 Octobre 2006 au 6 Novembre 2006 par voie électronique sur le site SIAT, accessible à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/>, rubrique "personnels, concours, carrières", puis "enseignants". Un formulaire accessible dans cette rubrique permet de saisir directement la candidature et les vœux.

Pour vous conseiller dans le choix de vos vœux, n'hésitez pas à prendre contact avec le SNETAA Polynésie par mël : snetaa@mail.pf

La fiche syndicale (copie intégrale du dossier + pièces justificative et rapport d'inspection) sera à adresser directement à

Gérard GRELLE
SNETAA. EIL
BP 110859 - 98709 MAHINA
TAHITI P.F

2) - Mutations Inter

■ Le mouvement inter devrait se dérouler du 24 novembre au 12 décembre. Le Bulletin Officiel (BO) Spécial " mutations " sortira le 9 novembre 2006. A la mi-novembre, tous les adhérents SNETAA (Certifiés, PLP, Agrégés) recevront une publication spécifique, " AP Spécial Mutations ".

V - Le SNETAA e.i.L a été reçu par la Direction générale de l'Enseignement scolaire (DGESCO) le 20 octobre 2006.

■ Notre organisation a pu aborder plusieurs points, parmi lesquels :

◆ Les dédoublements en Terminale Bac pro pour les langues vivantes : le MEN a confirmé les dispositions contenues dans la circulaire de rentrée qui prévoient l'enseignement de cette discipline avec des " groupes allégés ". La DGESCO nous a affirmé que les groupes ne devaient pas se situer au-delà de 20 élèves.

◆ La rénovation des Enseignements généraux en BEP et Bac pro : un projet sera soumis au CIC (Comité interprofession-

nel consultatif) le 9 janvier 2007. Cette rénovation sera soumise aux enseignants individuellement pour qu'ils puissent s'exprimer. Les programmes seraient découpés en deux parties : l'une commune, l'autre liée à la filière. Notre organisation a rappelé son souhait de ne pas avoir de déconnexion entre enseignement professionnel et enseignement général dans le cadre de cette rénovation, le lien entre les deux étant une des spécificités de la voie professionnelle et un élément déterminant de remédiation et de la réussite de nos élèves.

♦ L'articulation Bac pro/BTS : le SNETAA e.i.L a rappelé son souhait de voir s'instaurer une meilleure articulation de ces deux niveaux pour que les élèves qui le souhaitent puissent accéder au niveau III. Cela suppose, pour nous, une réflexion sur les contenus de formation des BTS, notamment en enseignement général.

♦ La 3e diversifiée : notre organisation a soulevé pour la deuxième fois cette année, auprès des services du Ministère, la nécessité d'un accompagnement pédagogique conséquent pour les enseignants et une organisation sur le plan national des horaires, notamment pour ce qui concerne les dédoublements et les effectifs. Le ministère a affirmé que son souhait est d'installer principalement les modules " 6 heures " en Lycée professionnel.

♦ L' AIS : de nombreux collègues nous ont fait part de l'interdiction qui leur est faite désormais d'enseigner dans les ateliers. D'après le MEN, il s'agit d'une directive européenne qui interdit l'utilisation de machines dangereuses pour les élèves de moins de 16 ans. Le Code du Travail, prévoyant toujours des dérogations pour l'utilisation des " machines dangereuses ", cela entraîne des décisions locales différentes (cf AP Novembre 2006)... Le SNETAA a interrogé le MEN par écrit sur ce point. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.



VI - APPEL A CANDIDATURES POUR STAGE DE FORMATION SYNDICALE

■ De très nombreux collègues-adhérents ont fait savoir qu'ils souhaitaient participer à des stages de formation syndicale d'une ou plusieurs journées qui seront intégralement prises en charge par le syndicat.

Le SNETAA-eiL a décidé d'organiser plusieurs stages de formation syndicale pendant cette année scolaire, à plusieurs niveaux. Les stages donnent droit à des autorisations d'absence sans que l'administration ne puisse les refuser.

Dès maintenant, vous pouvez nous retourner le coupon-réponse dûment complété. Nous vous ferons parvenir un dossier complémentaire par retour.

Tout adhérent peut y participer.

Nom :

Prénom :

N° adhérent :

Etablissement :

Adresse personnelle :

Est intéressé(e) par un stage de formation syndicale organisé par le SNETAA-eiL.

Thèmes que vous souhaiteriez voir aborder :

.....

A retourner à :

SNETAA

74 rue de la Fédération

75739 PARIS Cedex 15

ou

par mail : snetaanat@aol.com

ou

par fax : 01.47.83.26.69

UNE REVDICATION MAJEURE,
REVALORISATION

La place des Profs, des CPE et autres dans la Société globale (1) dépend de trois critères :

REVENUS

(pas seulement les salaires)

PATRIMOINE

(immobilier payé et mobilier)

Taux d'intégration au

MODE CULTUREL DOMINANT

En juin 2003, le journal "Le Monde" révélait le **Rapport Eurydice** (Observatoire de la place des Profs en Europe) et rappelait la Place des Profs Français dans l'Europe des 15 :

Niveau de Vie des Profs :

DERNIER !!!

Eloquent ! Non ?

Avec un INDICE "INSEE" **TRUQUÉ**

(L'indice n'intègre l'Immobilier, le prix de l'Eau et des déchets qu'à hauteur de 7,2 % depuis 40 ans alors que, pour le Gouvernement, la part consacrée au Logement représente, à elle-seule, 20,4 % des revenus des Français...)

Nous avons perdu 30 % de pouvoir d'achat en trente ans...

**NOTRE CREDIBILITE DEPEND
DE CE QUE NOUS GAGNONS**

dans notre Société largement dominée par l'Argent

**NOTRE DIGNITE SOCIALE DEPEND
DE NOTRE DIGNITE PROFESSIONNELLE**

Il faut :

- abandonner les discours misérabilistes "on n'est pas si mal que ça", "y'a pire que nous",
- être crédible
- dénoncer les campagnes anti profs
- et exiger la

**REVALORISATION ET
RATTRAPAGE MINIMUM DE 10 %**

pour les 73 000 PLP, les 275 000 Certifiés, les 11 000 CPE et les 50 000 Agrégés

Au lieu de proposer un FINANCEMENT PUBLIC DES SYNDICATS dits OFFICIELS (dénoncé par le SNETAA) le Gouvernement aurait mieux à faire en REVALORISANT FINANCIEREMENT LES PERSONNELS.

(1) : lire "FRANCOSCOPIE" de Gérard Mermet pour avoir plus de précisions.

PETITION
POUR UNE REVALORISATION SALARIALE

PLP, Certifiés, Agrégés,

Notre dignité sociale dépend de notre dignité professionnelle !

Notre crédibilité dépend aussi de ce que nous gagnons !

C'est pourquoi avec le SNETAA-eiL, nous demandons que s'ouvrent immédiatement des négociations salariales pour :

- **une revalorisation**
- **un rattrapage minimum de 10 %**

NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT	SIGNATURE

NOM	PRENOM	ETABLISSEMENT	SIGNATURE

A retourner au siège National du SNETAA-eil : 74 rue de la Fédération 75739 PARIS cedex 15

SNETAA EIL - SNFOLC - SUD-EDUCATION - SE-UNSA
SNCL-FAEN - SNEP-FSU - SNALC-CSEN - SNUEP-FSU
UNSEN-CGT - SGEN-CFDT - SNES-FSU

Les Secrétaires généraux

à

Monsieur Gilles de Robien
Ministre de l'Education Nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Paris, le 20 octobre 2006

Monsieur le Ministre

Nous vous demandons de nous accorder de toute urgence une audience.

Le projet de décret sur les obligations de service des enseignants du second degré, qui vient de nous être soumis, est inacceptable.

Son seul objectif est en effet de supprimer des postes dans le cadre d'une logique qui a déjà conduit à une dégradation sans précédent des enseignements de second degré.

Nous demandons le retrait de ce projet.

Nous demandons en même temps que s'ouvrent de véritables discussions pour que des réponses soient apportées à la nécessaire prise en compte des réalités du métier et que soient améliorées les conditions de son exercice.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Christian Lage
Secrétaire Général
SNETAA EIL

Marie Edmonde Brunet
Secrétaire Générale
SNFOLC

Maria Bianchini
Co-Secrétaire Fédérale
SUD-EDUCATION

Luc Bérille
Secrétaire Général
SE-UNSA

Marc Geniez
Secrétaire Général
SNCL-FAEN

Jean Lafontan
Secrétaire Général
SNEP-FSU

Bernard Kuntz
Président
SNALC-CSEN

Bernard Berger
Secrétaire National
SNUEP-FSU

Denis Baudequin
Secrétaire Général
UNSEN-CGT

Jean-Luc Villeneuve
Secrétaire Général
SGEN-CFDT

Bernard Boisseau
Co-Secrétaire Général
SNES-FSU

PARU AU BO

n° 36 du 5 octobre

page 1980 ➤ [Baccalauréat](#) (RLR :544-0a ;544-1a)

Épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique à compter de la session 2007 de ces examens -ARRÊTÉ DU 28-8-2006 JO DU 21-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0601984A](#))

■page 1981 ➤ [Programmes](#) (RLR :524-9)

Programmes de l'enseignement de l'histoire-géographie en classe terminale de la série STG -ARRÊTÉ DU 31-8-2006 JO DU 12-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0601667A](#))

■page 1987 ➤ [Enseignements en lycée](#) (RLR :520-1)

Organisation des classes de première et terminale des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole -ARRÊTÉ DU 1-9-2006 JO DU 28-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0602203A](#))

■page 1987 ➤ [Enseignements en lycée](#) (RLR :523-0)

Voies d'orientation -ARRÊTÉ DU 1-9-2006 JO DU 28-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0602204A](#))

■page 1988 ➤ [Enseignements en lycée](#) (RLR :524-0e ;524-0f)

Organisation et horaires des enseignements des classes de première et terminale des lycées sanctionnés par le baccalauréat technologique de la série "sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)" -ARRÊTÉ DU 1-9-2006 JO DU 28-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0602202A](#))

■page 1990 ➤ [Programmes](#) (RLR :524-9)

Programmes de la série "sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)" -ARRÊTÉ DU 1-9-2006 JO DU 28-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0601970A](#))

n° 37 du 12 octobre 2006

page 2072 ➤ [concours](#) (RLR :820-2 ;531-7)

Concours de recrutement de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation des lycées et collèges, mentions complémentaires offertes aux enseignants du second degré, concours de recrutement de professeurs des écoles, concours pour les maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat -session 2007 -RECTIFICATIF DU 6-10-2006 (NOR ➤ [M EN H 0601556Z](#))

■page 2073 ➤ [mouvement](#) (RLR :804-0)

Missions à disposition de la Polynésie française de personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré -rentrée 2007 -NOTE DE SERVICE N°2006-158 DU 29-9-2006 (NOR ➤ [M EN H 0602411N](#))

■page 2075 ➤ [mutations](#) (RLR :720-4a ;804-0)

Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre -année 2007-2008 -NOTE DE SERVICE N°2006-160 DU 4-10-2006 (NOR ➤ [M EN E0602442N](#))

page 2050 ➤ [brevet professionnel](#) (RLR :545-1b)

Création du BP "Fleuriste" -ARRÊTÉ DU 12-9-2006 JO DU 23-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0602303A](#))

■page 2054 ➤ [certificat d'aptitude professionnelle](#) (RLR :545-0c)

Création du CAP "doreur à la feuille ornemaniste" -ARRÊTÉ DU 15-9-2006 JO DU 27-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0602287A](#))

■page 2058 ➤ [certificat d'aptitude professionnelle](#) (RLR :545-0c)

Création du CAP de "ferromnier" -ARRÊTÉ DU 15-9-2006 JO DU 27-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0602283A](#))

■page 2062 ➤ [certificat d'aptitude professionnelle](#) (RLR :545-0c)

Création du CAP "menuisier en sièges" -ARRÊTÉ DU 15-9-2006 JO DU 27-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0602288A](#))

■page 2066 ➤ [certificat d'aptitude professionnelle](#) (RLR :545-0c)

Création du CAP de "menuisier-royauteur" -ARRÊTÉ DU 15-9-2006 JO DU 27-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0602286A](#))

n° 38 DU 19 OCTOBRE

page 2108 ➤ [sections internationales](#) (RLR :501-0)

Sections internationales dans les écoles, collèges et lycées -DÉCRET N°2006-1193 DU 28-9-2006 JO DU 29-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0601957D](#))

■page 2109 ➤ [sections internationales](#) (RLR :520-9b)

Sections internationales de lycée -ARRÊTÉ DU 28-9-2006 JO DU 29-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0601958A](#))

■page 2111 ➤ [sections internationales](#) (RLR :520-9b)

Sections internationales de collège -ARRÊTÉ DU 28-9-2006 JO DU 29-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0601959A](#))

■page 2112 ➤ [brevet d'études professionnelles](#) (RLR :543-0b)

Abrogation du BEP "agent en assainissement radioactif" -ARRÊTÉ DU 14-9-2006 JO DU 27-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0601593A](#))

■page 2112 ➤ [certificat d'aptitude professionnelle](#) (RLR :545-0c)

Abrogation du CAP "micromécanique" -ARRÊTÉ DU 15-9-2006 JO DU 27-9-2006 (NOR ➤ [M EN E0601856A](#))

■page 2112 ➤ [concours général](#) (RLR :546-2)

Calendrier du concours général des lycées -session 2007 -NOTE DE SERVICE N°2006-165 DU 10-10-2006 (NOR ➤ [M EN E0602516N](#))